

VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES
900, 12^E AVENUE
SAINT-LIN-LAURENTIDES (QUÉBEC) J5M 2W2



CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT
REGISTRE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 672-2021

Le 2 avril 2021

Je, Marie-Pier Bélanger, greffière adjointe de la Ville de Saint-Lin-Laurentides, certifie :

- que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 672-2021 est de six mille neuf cent quarante-huit (6 948);
- que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de sept cent six (706);
- que le nombre de demandes reçues est de zéro (0).

Je déclare :

- que le règlement numéro 672-2021 décrétant un emprunt au montant de 380 781,26 \$ concernant les travaux de pompage, déshydratation, transport et disposition des boues des étangs numéro 1, 2 et 3 de la station d'épuration des eaux de la ville de Saint-Lin-Laurentides est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

(Article 555 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*)

SIGNÉ à Saint-Lin-Laurentides,
ce 2 avril 2021.

Copie original signée

Marie-Pier Bélanger, greffière adjointe